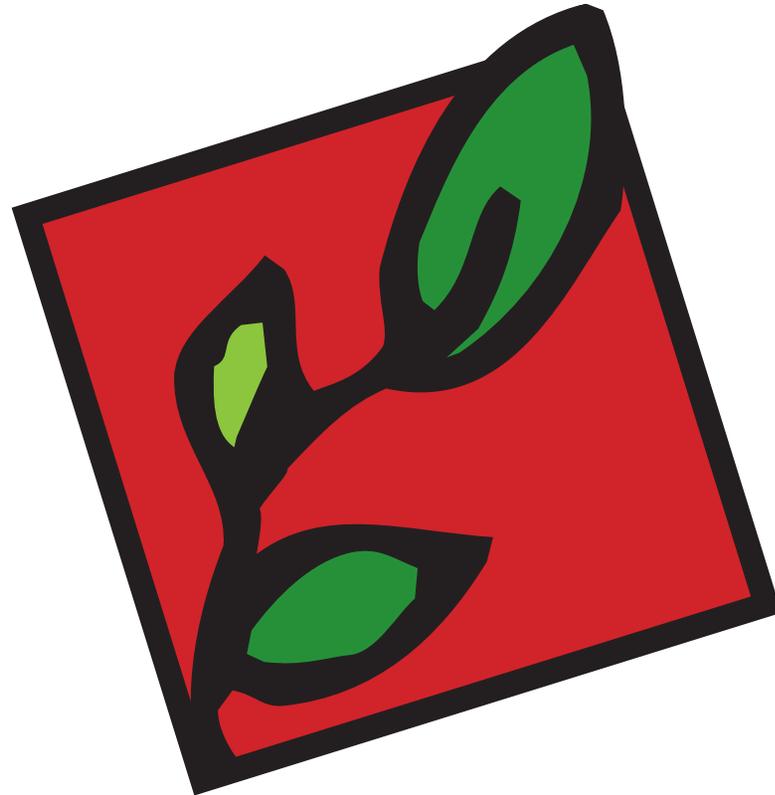


# **Guide de préparation et de participation**

en vue du Rendez-vous de la solidarité, volet national

**15 juin 2009**



**COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ**

## Comment utiliser ce guide?

Ce guide a été spécialement conçu en vue du Rendez-vous de la solidarité, volet national, du 15 juin 2009. Il vise à exercer une pression collective et solidaire sur le gouvernement, en développant une vision commune sur la base des revendications larges de la campagne **MISSION COLLECTIVE : BÂTIR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ**, en plus de mesures urgentes.

Il peut être utile principalement de deux façons, en aidant à :

- Mettre de l'avant, en atelier, des positions communes et solidaires tout en évitant d'être en réaction à la vision tronquée du gouvernement;
- Préparer les interventions des organisations qui participeront aux tables rondes du matin.



Les pages 16 à 21 (*Se préparer aux ateliers du 15 juin 2009*) reprennent les thèmes de la consultation gouvernementale en y incluant les revendications du mouvement citoyen de lutte à la pauvreté qui y correspondent; des références aux pages pertinentes du présent guide y sont également présentes.

**C'est une bonne idée de commencer par là pour se préparer.**

2

### Sommaire

La lutte à la pauvreté : une question de droits	3
Une proposition de loi citoyenne et trois principes	4
La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale	5
Les cibles de revenu du CCLPES	6
Prendre la mesure de la pauvreté selon le CEPE	7
L'action gouvernementale et la lutte à la pauvreté : un bilan plus que mitigé	8
Vers un deuxième plan d'action : Les Rendez-vous de la solidarité 2009	10
Participer au Rendez-vous du 15 juin 2009 : mise en contexte et objectifs	12
MISSION COLLECTIVE : bâtir un Québec sans pauvreté	13
Des mesures urgentes	14
Se préparer aux ateliers du 15 juin 2009	16
Conclusion : « S'occuper des escaliers »	21

## La lutte à la pauvreté : une question de droits

La pauvreté qui sévit au Québec constitue une atteinte à la dignité et aux droits humains, que proclament de grands textes internationaux. Le Canada et le Québec ont signé ces textes, comme la *Déclaration universelle des droits humains* (DUDH), qui énonce dans son premier article que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité » (et de sororité).

Le *Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels* (PIDESC) complète la DUDH. L'article 11 du Pacte stipule que « les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence. Les États parties prendront des mesures appropriées pour assurer la réalisation de ce droit ».

Les États signataires se sont donc engagés à prendre des mesures pour assurer non seulement un niveau de vie suffisant à touTEs leurs résidentEs, mais encore une amélioration constante de ce niveau de vie. Ce n'est pas une question de sentiments, de bonne volonté ou de philanthropie, mais une question de droits humains, de justice et d'obligation internationale.



## Une proposition de loi citoyenne et trois principes



Il y a dix ans, dans la perspective de permettre la réalisation des droits humains, germeait l'idée d'une loi pour l'élimination de la pauvreté au Québec. Dans toutes les régions, des milliers de citoyens et citoyennes se sont mis à construire une proposition de loi, dans des animations où se croisaient des savoirs diversifiés. Pour réclamer de l'Assemblée nationale que cette proposition soit mise en force, 215 307 personnes ont signé une pétition.

La proposition de loi citoyenne était basée sur **trois principes** indissociables :

- 1. Faire de la lutte à la pauvreté une priorité;**
- 2. Faire primer l'amélioration du revenu du cinquième le plus pauvre de la population sur l'amélioration du revenu du cinquième le plus riche;**
- 3. Associer les personnes en situation de pauvreté et leurs associations aux processus qui les concernent.**

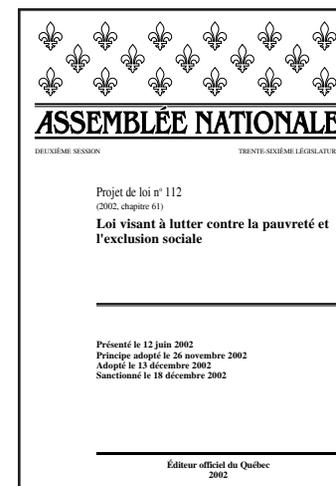
Encore aujourd'hui, ces trois principes guident le mouvement citoyen québécois de lutte à la pauvreté dans son action. Le gouvernement devrait toujours s'en inspirer.

# La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

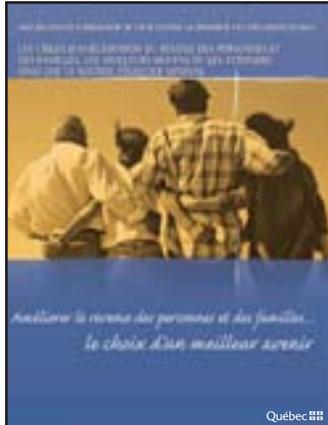
Le 13 décembre 2002, à la suite des pressions acharnées du mouvement citoyen, l'Assemblée nationale du Québec votait à l'unanimité la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Avec cette loi, le gouvernement du Québec a l'obligation particulière de tendre vers un Québec sans pauvreté. Elle institue une stratégie nationale (*art. 3*) qui « vise à amener progressivement le Québec d'ici 2013 au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres [...] » (*art. 4*). Les buts poursuivis par la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sont énumérés à l'**article 6** :

1. **Promouvoir le respect et la protection de la dignité** des personnes en situation de pauvreté et **lutter contre les préjugés** à leur égard;
2. **Améliorer la situation économique et sociale** des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement;
3. **Réduire les inégalités** qui peuvent nuire à la cohésion sociale;
4. **Favoriser la participation** des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société;
5. **Développer et renforcer le sentiment de solidarité** dans l'ensemble de la société québécoise afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La Loi met également sur pied deux institutions avec leurs mandats propres : le Comité consultatif de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale (CCLPES) et l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale, qui a été remplacé par le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE).



## Les cibles de revenu du CCLPES



*Améliorer le revenu des personnes et des familles... le choix d'un meilleur avenir.*  
CCLPES, mars 2009.

Site du CCLPES:  
<http://www.cclp.gouv.qc.ca/>

Le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLPES) a pour fonction de conseiller le ministre dans l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation des actions en lien avec la lutte à la pauvreté. L'avis *Améliorer le revenu des personnes et des familles*, rendu public en avril dernier, remplit un des ces mandats fixés par la Loi.

La recommandation 1 prône « que les montants du soutien financier minimal soient déterminés en fonction des besoins de base établis par la mesure du panier de consommation (MPC)» (page 22). La MPC constitue une cible de revenu à atteindre pour couvrir les besoins de base. Comme première étape, Le CCLPES recommande que « le soutien financier minimal s'établisse de manière à garantir 80 % du seuil de revenu disponible de référence de la MPC » (page 22). Le CCLPES affirme qu'il est impossible de vivre dignement au Québec si ce soutien financier n'est pas consenti dès maintenant à touTEs les citoyenNEs.

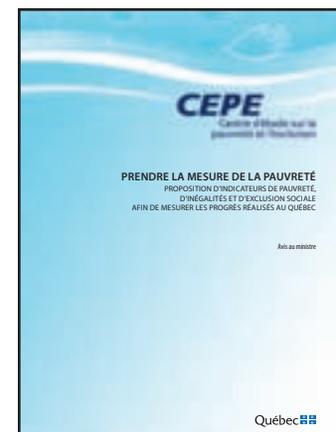
La recommandation 7 porte sur l'abolition du régime différencié d'aide de dernier recours, autrement dit la fin des catégories à l'aide sociale. La division effectuée entre les personnes « avec » et « sans » contraintes est discriminatoire et ne devrait plus exister. Cette recommandation comprend également la compensation des coûts supplémentaires liés aux incapacités que vivent certaines personnes.

## Prendre la mesure de la pauvreté selon le CEPE

Mis en place au printemps 2005, le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) a entre autres pour mandat de proposer au ministre des indicateurs devant servir à mesurer la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale afin d'évaluer les progrès réalisés au Québec par rapport aux objectifs fixés par la Loi.

Dans son avis *Prendre la mesure de la pauvreté*, le CEPE recommande le revenu comme indicateur du niveau de vie économique. Il préconise, dans sa deuxième recommandation, « la mesure du panier de consommation (MPC) comme mesure de référence afin de suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base » (page 31). Cependant, le CEPE est formel : si la MPC « permet de suivre l'évolution de la pauvreté et les progrès réalisés, elle ne permet pas de mesurer la sortie de la pauvreté » (page 30). Il faut donc bien distinguer la couverture des besoins et la sortie de la pauvreté: le chemin entre les deux peut être long.

En plus de baliser de futures recherches et la construction de nouveaux indicateurs, le CEPE insiste que selon l'article 4 de la Loi, c'est grâce à «des méthodes reconnues pour faire des comparaisons internationales » qu'il sera possible de juger les progrès du Québec en matière de lutte à la pauvreté. Afin de déterminer si la cible de 2013 fixée par la Loi est atteinte, le Québec devra figurer parmi les meilleurs, c'est-à-dire les pays nordiques et quelques pays européens.



*Prendre la mesure  
de la pauvreté.  
Proposition d'indicateurs  
de pauvreté, d'inégalités et  
d'exclusion sociale afin de  
mesurer les progrès réalisés au  
Québec.  
CEPE, avril 2009.*

Site du CEPE  
<http://www.cepe.gouv.qc.ca/>

## L'action gouvernementale et la lutte à la pauvreté : un bilan plus que mitigé



*Concilier liberté et justice  
sociale : un défi pour l'avenir.  
MESS, avril 2004.*

Le 2 avril 2004, le gouvernement du Québec publiait, sans consultation, son premier plan d'action en matière de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale : *Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir*.

Le premier plan d'action a introduit plusieurs mesures intéressantes pour les familles, comme le Soutien aux enfants et la Prime au travail. La construction de nouveaux logements sociaux est également à souligner. Malheureusement, son approche discriminatoire opposant les « bons pauvres » aux « mauvais pauvres » a nourri des injustices.

Les personnes seules ont littéralement été abandonnées avec ce plan et leur appauvrissement programmé. Les personnes à l'aide sociale, sans enfant et considérées « sans contraintes » à l'emploi, ont vu leur revenu se détériorer à la suite de l'indexation partielle de leur prestation déjà trop basse. Cette injustice a perduré jusqu'en janvier 2009, bien que la Loi stipule que les revenus et les conditions de vie des personnes doivent s'améliorer. Il est à noter que le plan n'offrait pratiquement rien pour les personnes itinérantes. Alors que le plan ne prévoyait qu'une augmentation timide du salaire minimum, la pression du mouvement citoyen a obtenu une amélioration substantielle de ce dernier dans les deux dernières années.

Pour juger l'action gouvernementale en matière de lutte à la pauvreté, il faut la replacer dans l'ensemble des politiques gouvernementales. Les choix politiques des différents gouvernements, particulièrement en matière de fiscalité, ont entraîné une diminution de la marge de manoeuvre de l'État et un agrandissement des écarts entre riches et pauvres.

Seulement depuis l'an 2000, l'État québécois s'est volontairement dépouillé d'au moins 5,8 milliards de dollars annuellement, sans compter les baisses d'impôt et de taxe du gouvernement fédéral. Le gouvernement répète qu'il n'a pas la capacité de payer pour les services et les programmes sociaux : il est responsable de son propre malheur. Ce désengagement entraîne une pression supplémentaire vers la diminution des services publics et les hausses de tarifs, en plus de miner la capacité de l'État à agir.

Évolution des revenus disponibles par quintiles, 1997 et 2006 (personnes seules), en \$

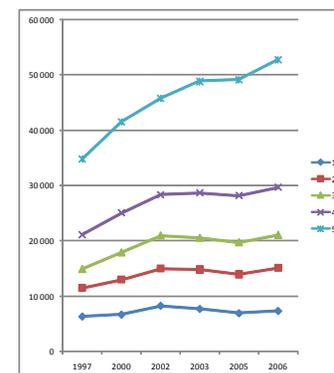
	1er	2e	3e	4e	5e
1997	6 312	11 536	14 977	21 197	34 883
2006	7 303	15 151	21 061	29 660	52 790

Évolution des revenus disponibles par quintiles, 1997 et 2006 (familles), en \$

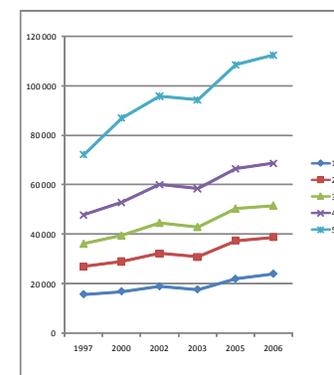
	1er	2e	3e	4e	5e
1997	15 753	27 056	36 288	47 886	72 255
2006	24 110	38 868	51 582	68 746	112 424

Entre 1997 et 2006, les revenus disponibles des personnes seules du premier quintile (le plus pauvre) ont augmenté de 991 \$, alors que ceux des personnes du cinquième quintile ont augmenté de 17 907 \$. Alors que les revenus disponibles des familles du premier quintile se sont améliorés de 8 357 \$ entre 1997 et 2006, ceux des familles du cinquième quintile ont progressé de 40 169 \$ plus rapidement. Ces chiffres démontrent le fossé qui sépare de plus en plus riches et pauvres.

Sources : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec (ISQ)



Évolution des revenus disponibles par quintiles, 1997 à 2006 (personnes seules)



Évolution des revenus disponibles par quintiles, 1997 à 2006 (familles)

## Vers un deuxième plan d'action : Les Rendez-vous de la solidarité 2009



Site des Rendez-vous de la  
solidarité 2009 :  
[http://www.mess.gouv.qc.ca/  
rendez-vous/index.asp](http://www.mess.gouv.qc.ca/rendez-vous/index.asp)

Le processus de consultation mis en place par le gouvernement, qui vise à nourrir le contenu du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, comprend quatre volets :

- Le Rendez-vous de la solidarité en ligne (du 8 juin au 8 juillet);
- Des groupes de discussion (*focus groups*);
- Le Rendez-vous de la solidarité, volet national (15 juin 2009);
- Les Rendez-vous de la solidarité, volet régional (septembre et octobre 2009).

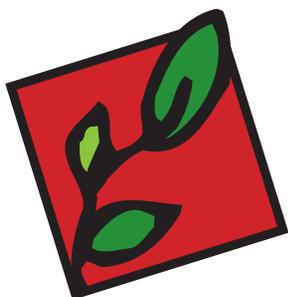
Le Rendez-vous de la solidarité, volet national du 15 juin, représente une occasion particulière de faire valoir l'expertise du mouvement citoyen québécois de lutte à la pauvreté et de montrer les prochains pas à faire afin d'avancer vers un Québec sans pauvreté. Cependant, la participation du Collectif et du mouvement citoyen de lutte à la pauvreté à cette consultation se fera avec réserves. En effet, une lecture attentive du cahier de consultation produit par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale soulève que:

- La vision gouvernementale de la lutte à la pauvreté ne s'inscrit pas dans une perspective de réalisation des droits humains.
- La réduction des inégalités de revenus n'est pas considérée comme un moyen pour lutter contre la pauvreté;
- Le gouvernement est clairement influencé par des orientations néolibérales contraires à l'intérêt commun;

- Le gouvernement se dégage de ses responsabilités dans la lutte à la pauvreté et tente de les déverser sur différents acteurs de la société civile;
- Les revendications portées par les milieux de la lutte à pauvreté depuis des années sont laissées de côté, même si le ministère les connaît;
- Le gouvernement remet en question, et ce, à plusieurs reprises, le fait que les personnes en situation de pauvreté sont les premières à agir pour s'en sortir, en plus de maintenir et diffuser des préjugés à leur égard;
- Les recommandations du Comité consultatif en matière de lutte à la pauvreté et d'exclusion sociale sur les cibles de revenu à atteindre ne sont pas prises en compte, et le ministère déforme le contenu de l'avis du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sur les indicateurs de pauvreté;

Bref, le processus de consultation révèle un manque de vision du gouvernement en matière de lutte à la pauvreté et entre en contradiction avec les obligations du gouvernement québécois énoncées dans la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et dans les conventions internationales.

## Participer au Rendez-vous du 15 juin 2009 : mise en contexte et objectifs



### Objection, proposition et vigilance

Le carré rouge signifie l'objection aux mesures qui mettent les gens « dans le rouge ». Ça veut dire s'objecter aux reculs et à la non-réalisation des droits de touTEs. La branche verte à trois feuilles, dans l'histoire du Collectif, a toujours été associée à l'action et à la proposition. Ça veut dire agir et proposer pour avancer vers un Québec sans pauvreté. Ensemble, les deux symbolisent la vigilance citoyenne permanente.

12

Si l'un des objectifs du Rendez-vous de la solidarité, volet national, est d'établir « un dialogue constructif et dégager un consensus autour de certains axes d'intervention », il débutera alors qu'il y a un peu plus d'un mois, le ministre Sam Hamad a été catégorique : il n'a pas l'intention de revoir la formule actuelle des prestations d'aide sociale, qui varient d'une personne à l'autre, en fonction de son aptitude ou non au travail (*Le Journal de Québec*, 7 mai 2009, page 6). Le ministre a fait cette déclaration au beau milieu de la Semaine de la dignité des personnes assistées sociales!

À la suite de cet événement, de rencontres avec le ministère et de la lecture du cahier de consultation, le Collectif a décidé de participer au Rendez-vous national du 15 juin sur la base de trois objectifs :

- 1- Mettre de l'avant les revendications de **MISSION COLLECTIVE** : BÂTIR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ, en plus de mesures urgentes et d'autres mesures importantes dans la conjoncture;**
- 2- Dénoncer le processus des consultations;**
- 3- Dénoncer les orientations du gouvernement libéral pour le futur plan d'action.**

Ces objectifs se conjuguent au souci permanent de faire des gains en vue d'améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté au Québec. Le 15 juin, ils pourraient être mis de l'avant autant lors des tables rondes que durant la plénière concluant la journée. D'où la nécessité de bien posséder la campagne **MISSION COLLECTIVE** et les mesures urgentes portées par le mouvement citoyen de lutte à la pauvreté le 15 juin.

## **MISSION COLLECTIVE : BÂTIR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ**

Lancée par le Collectif pour un Québec sans pauvreté en décembre 2007, la campagne **MISSION COLLECTIVE : BÂTIR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ** vise à démontrer à l'Assemblée nationale notre volonté commune de faire du Québec une société sans pauvreté et à l'engager, au nom des droits humains, à combattre la pauvreté, ici, dès maintenant. La pétition de la campagne comprend trois revendications indissociables :

- **Que toutes les citoyennes et tous les citoyens aient accès, sans discrimination, à des services publics universels de qualité;**
- **Que le salaire minimum soit fixé à 10,66 \$/heure (2009) et révisé annuellement afin qu'une personne seule travaillant 40 heures / semaine sorte de la pauvreté;**
- **Que les protections publiques soient haussées et ajustées annuellement pour assurer à toute personne un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation, soit 13 462 \$/an (2008), afin de préserver sa santé et sa dignité.**

Cette pétition a recueilli 98 727 signatures et a reçu l'appui de 1052 groupes. Le 14 mai dernier, 1 300 personnes de partout au Québec se sont rassemblées pour la déposer à l'Assemblée nationale, sous le thème « **Nous on fait nos devoirs. DéputéEs, faites les vôtres!** ».



## Des mesures urgentes + une revendication à mettre en oeuvre



Depuis de nombreuses années, le mouvement citoyen québécois de lutte à la pauvreté met de l'avant des mesures urgentes que le gouvernement refuse de mettre en oeuvre. Ces revendications, appuyées par le Collectif pour un Québec sans pauvreté, visent à en finir avec des discriminations flagrantes et à garantir la réalisation des droits de toutes les citoyennes et de tous les citoyens.

- L'introduction d'une prestation de base pour touTEs les prestataires d'aide sociale, équivalant à la prestation de solidarité sociale et qui ne pourrait être coupée.

- La fin des catégories à l'aide sociale.

- L'assurance de la gratuité des médicaments prescrits pour toutes les personnes ayant un revenu annuel inférieur à la mesure du panier de consommation (MPC).

- L'exemption totale des pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus des personnes dans toutes les lois sociales.

*Les montants de pension alimentaire versés pour les besoins des enfants ne doivent plus être considérés comme des revenus des parents par l'aide sociale, les HLM, l'aide financière aux études et l'aide juridique.*



- **Un grand chantier de construction de logements sociaux**

*Le logement représente une dépense beaucoup trop lourde pour les ménages à faible revenu. Plusieurs organisations reprochent au gouvernement d'avoir négligé son engagement électoral de construire 15 000 nouveaux logements sociaux et communautaires sur cinq ans.*

- **L'augmentation des seuils d'admissibilité à l'aide juridique**

*Il faut redonner un accès à la justice à des centaines de milliers de personnes qui en sont privées par des seuils d'admissibilité trop bas et par l'exigence de contributions qu'elles sont incapables de payer. Une personne seule travaillant au salaire minimum (40h/semaine) doit être admissible à l'aide juridique gratuitement.*

- **Une revendication: une politique en itinérance**

*Depuis 2006, le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ), qui regroupe une douzaine de concertations régionales en itinérance et représente plus de 200 organismes au Québec, revendique la mise en place par Québec d'une politique en itinérance globale et cohérente afin de mobiliser toutes les forces pour faire reculer l'itinérance, l'exclusion et la pauvreté. Cette politique a reçu des milliers d'appuis de citoyenNEs et de groupes.*



## Se préparer aux ateliers du 15 juin 2009



*Les Rendez-vous de la solidarité 2009. Consultation sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. MESS, mai 2009.*

Chacun des ateliers du 15 juin devraient réunir une vingtaine de participantEs et un nombre restreint d'observateurs et d'observatrices du gouvernement. Ils seront animés par des professionnelLEs, à partir des quatre thèmes du cahier de consultation :

- 1- Emploi, revenu et formation;**
- 2- Conditions de vie des personnes de tous âges;**
- 3- Inclusion sociale et participation citoyenne;**
- 4- Intervention territoriale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion**

Une attention particulière devrait être portée au premier thème durant les ateliers. Le ministère prévoit aborder davantage le quatrième thème lors des consultations régionales. Le Collectif fournira alors un argumentaire plus élaboré. Avant d'aborder chacun des thèmes, quelques considérations sur la lutte à la pauvreté sont de mise.

### Des considérations

- Il faut relativiser la fierté du ministre par rapport aux réalisations du premier plan d'action (avec des investissements annoncés de 4,5 milliards de dollars sur six ans) en rappelant l'accroissement des inégalités et la réduction volontaire de la marge de manoeuvre de l'État québécois.
- Sur le plan strictement économique, intervenir sur les causes (les inégalités de revenu) plutôt que sur les conséquences de la pauvreté est payant pour la société. Pensons seulement à l'estimation de 20 % des dépenses totales en soins de santé qui peuvent être attribuables aux disparités sur le plan du revenu. Lutter contre la pauvreté, c'est investir socialement.

- Les revenus supplémentaires des personnes au bas de l'échelle sont immédiatement dépensés localement pour des nécessités vitales; en plus de stimuler l'économie locale l'injection de ces « dollars vitaux » dans l'économie québécoise apporterait un certain retour dans les coffres de l'État, ce qui est loin d'être négligeable en temps de crise.



**p. ?**

*Cette icône indique des pages du présent guide à consulter pour aller plus loin.*

## **Thème 1 : Revenu, emploi, formation**

L'action même du gouvernement auprès des familles confirme ce que des études démontrent : plus les gens sont soutenus par un revenu et par des programmes, plus ils sortent de l'aide sociale. Rien ne sert de maintenir les personnes dans une situation de survie avec des prestations qui ne respectent ni les droits, ni la Loi. En élevant le niveau des prestations, on donne de meilleures chances aux personnes de développer leurs capacités et de participer à la société.

### **MISSION COLLECTIVE : BÂTIR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ**

- Que le salaire minimum fasse en sorte que les travailleuses et travailleurs sortent de la pauvreté.
- Que les protections publiques soient haussées et ajustées annuellement pour assurer à toute personne un revenu préservant sa santé et sa dignité.



**p. 13**



**p. 14**

### **Des mesures urgentes à mettre en oeuvre**

- une prestation de base pour touTEs les prestataires d'aide sociale
- La fin des catégories à l'aide sociale.
- L'exemption totale des pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus.

## **Thème 2 : Conditions de vie des personnes de tous âges**

Les services de santé et les services sociaux, l'éducation, les mesures de formation et d'insertion en emploi, les transports publics et les garderies doivent demeurer des services publics universels, accessibles à touTEs, qu'il faut protéger et même développer pour assurer les droits de touTEs et des conditions de vie dignes.



**p. 13**

### **MISSION COLLECTIVE : BÂTIR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ**

- Que toutes les citoyennes et tous les citoyens aient accès, sans discrimination, à des services publics universels de qualité.



**p. 14**

### **Des mesures urgentes + une revendication à mettre en oeuvre**

- La gratuité des médicaments prescrits pour toutes les personnes ayant un revenu annuel inférieur à la MPC.

- **Un grand chantier de construction de logements sociaux**
- **L'augmentation des seuils d'admissibilité à l'aide juridique**
- **Une politique en itinérance**

### **Thème 3 : Inclusion sociale et participation citoyenne**

Le gouvernement affirme que l'action communautaire est essentielle à l'inclusion sociale et à la participation citoyenne lorsque vient le temps d'offrir des services. Pourtant, lorsque vient le temps de parler de l'amélioration des conditions de vie ou de la réduction des inégalités, les revendications portées par les milieux de lutte à la pauvreté et les personnes touchées et concernées par la pauvreté sont mises de côté.

 **pp. 13 à 15**

Les préjugés sont le plus grand obstacle à l'inclusion sociale et à la participation citoyenne. Le cahier de consultation offre un exemple frappant de préjugé:

**«Selon vous, devrait-on considérer toutes les personnes à l'aide de dernier recours comme étant en mouvement pour améliorer leurs conditions de vie, leur autonomie et leur épanouissement et devrait-on ajuster notre appui en fonction de leur degré d'engagement? »**

Cette question, en page 26 du cahier de consultation, est contraire à la Loi qui considère que les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale sont les premières à agir pour transformer leur situation. Elle va

 **p.5**

à l'encontre du premier des buts de la stratégie nationale de lutte à la pauvreté qui consiste à promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et à lutter contre les préjugés à leur égard. Elle ouvre la porte à des contrôles inacceptables.

#### **Thème 4 : L'intervention territoriale**

Des mises en garde doivent être formulées dès maintenant si la question venait sur le tapis lors des ateliers du 15 juin :

- Si les communautés prennent en charge à leur façon leur propre développement social, ces dynamismes locaux ne doivent en aucun cas être un prétexte pour que l'État central se désengage de ses responsabilités;
- Cela ne doit pas s'accompagner d'un affaiblissement des politiques globales nécessaires pour lutter contre les causes de la pauvreté : les politiques fiscales, le soutien au revenu, la prestation des services publics, la protection des droits humains;
- Le gouvernement doit prévoir des cadres pour un accueil démocratique des pouvoirs et des ressources afin d'éviter leur accaparement par des intérêts particuliers dans les communautés;
- Enfin, la reconnaissance des expertises locales dans la lutte à la pauvreté et des concertations déjà existantes est essentielle.

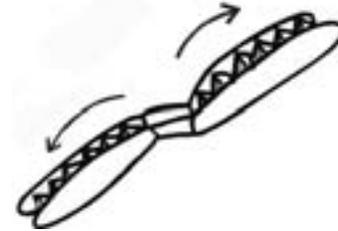
## **Conclusion :** **« S'occuper des escaliers »**

En 2003, dans un carrefour de savoirs, des personnes en situation de pauvreté ont comparé la société à un palier d'où partiraient un escalier roulant qui monte et un escalier roulant qui descend. « Vivre la pauvreté, ont-elles dit, c'est comme monter un escalier roulant qui descend; au lieu de vous acharner à nous faire monter des escaliers roulants qui descendent, occupez-vous donc des escaliers! »

Pour avancer, comme société, vers un Québec sans pauvreté, il faut « s'occuper des escaliers » en priorité, c'est-à-dire s'attaquer à la réduction des inégalités par une répartition plus équitable et une meilleure redistribution des richesses collectives à la base. C'est une façon d'assurer la réalisation de tous les droits humains au Québec.

Il faut briser les murs qui maintiennent des milliers de personnes en situation de pauvreté au Québec. En priorité, briser le mur des préjugés qui bloque la vue et empêche certainEs d'apercevoir les escaliers roulants.

Il est important de rappeler le ministre et son gouvernement à l'ordre. S'il est essentiel de mobiliser l'ensemble de la société québécoise afin de mener une véritable lutte à la pauvreté, il demeure de la responsabilité de l'État d'agir.





**COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ**

**[WWW.PAUVRETE.QC.CA](http://WWW.PAUVRETE.QC.CA)**

165, rue de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9, Canada

Téléphone: (418) 525-0040. Télécopieur: (418) 525-0740. Courriel: [collectif@pauvrete.qc.ca](mailto:collectif@pauvrete.qc.ca)